

**PLAN DE GESTION  
DES DECHETS  
VILLE DE PULLY - 2012**

## Plan de Gestion des Déchets

## Table des matières

1. Préambule .....	3
2. Cadre légal et principes de base.....	3
3. Définitions .....	4
4. Objectifs.....	5
5. Bilan général.....	6
5.1 Situation actuelle.....	6
5.2 Constat sur la composition des ordures ménagères.....	7
6. Concepts retenus et plan d'action .....	8
6.1 Collecte par type de déchets.....	9
Ordures ménagères.....	9
Verre.....	10
Papier et carton.....	11
Déchets compostables .....	12
Objets encombrants et ferraille .....	13
Aluminium et fer-blanc.....	14
Déchets spéciaux.....	14
Huiles usées.....	15
PET .....	15
Piles .....	16
Textiles.....	16
Appareils électriques et électroniques.....	17
Pneus .....	17
Capsules de café en aluminium.....	18
6.2 Traitement des déchets.....	19
6.3 Systèmes de collecte .....	20
Porte-à-porte.....	20
Points de collecte .....	20
Déchèterie .....	22
6.4 Information et communication .....	23
7. Synthèse et planification intentionnelle .....	24

## Plan de Gestion des Déchets

## **I. Préambule**

Le plan de gestion des déchets (ci-après PGD) de Pully oriente les besoins de la Ville en matière de gestion des déchets urbains. Cet outil de travail définit les priorités en termes de collecte, de traitement et de valorisation des déchets. Il permettra, sur une période de 5 à 10 ans, de tendre vers les objectifs fixés par la Commune et le Canton. Cet instrument d'aide à la décision est complété par une planification des moyens financiers à mettre en place.

Il s'agit du premier PGD mis en place par la Ville.

## **2. Cadre légal et principes de base**

Le cadre légal entourant la planification est défini aux articles 31 et suivants de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE). Les cantons sont clairement désignés comme autorités de planification et endossent la responsabilité de l'élimination des déchets urbains. Les cantons peuvent déléguer tout ou partie de cette responsabilité aux communes.

Selon la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD), chaque commune est responsable de la gestion des déchets urbains et des petites quantités de déchets spéciaux détenus par les particuliers et non repris par les fournisseurs. Les communes organisent la collecte séparée des déchets recyclables et veillent à l'accessibilité de leur dispositif pour l'ensemble de la population.

De plus, les communes adoptent un règlement sur la gestion des déchets, soumis à l'approbation du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE). Le règlement communal sur l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères actuellement en vigueur à Pully date de 1988.

### 3. Définitions

La **gestion des déchets** comprend la prévention et la limitation de leur production, ainsi que leur élimination. Cette dernière inclut leur valorisation ou leur stockage définitif, ainsi que les étapes préalables que sont la collecte, le tri, le transport, le stockage provisoire et le traitement. Par traitement, on entend toute modification physique, biologique ou chimique des déchets.

Les **déchets urbains** sont les déchets produits par les ménages, ainsi que les autres déchets de composition analogue (art. 3, al. I, OTD).

Sont réputés déchets urbains :

Les **ordures ménagères** sont des déchets incinérables mélangés.

Les **objets encombrants** sont des déchets incinérables et non incinérables ne pouvant pas être introduits dans les récipients autorisés pour les ordures ménagères, du fait de leur dimension ou de leur poids.

Les **déchets spéciaux** sont des déchets dont l'élimination exige des mesures particulières pour le respect de l'environnement.

Les **déchets valorisables** sont des déchets homogènes collectés séparément pour être réutilisés, recyclés ou traités, tels que le verre, le papier, les déchets compostables, les textiles et les métaux.

Le **recyclage** est un procédé de valorisation qui consiste à réintroduire tout ou partie des matériaux issus d'un déchet dans le cycle de production d'autres produits équivalents ou différents.

## 4. Objectifs

Le PGD de la Ville de Pully repose sur les objectifs suivants :

### **Objectif 1 : Atteindre 60 % des déchets recyclés en 2020 (volonté cantonale)**

Ces dernières années, la Ville de Pully a atteint un taux de recyclage avoisinant 40%, contre 43% en moyenne pour les communes vaudoises. Le développement des infrastructures de collecte et d'un système incitatif au tri, associé à de vastes campagnes de sensibilisation, permettront d'atteindre cet objectif.

### **Objectif 2 : Optimiser les coûts de gestion des déchets, tout en maintenant des prestations de qualité**

Le PGD occasionnera des changements en matière de collecte et de traitement des déchets. Ces modifications généreront de nouveaux investissements. La prise en compte de cet objectif permettra, dès lors, de gérer de façon optimale les dépenses.

### **Objectif 3 : Diminuer les nuisances dues à la gestion des déchets**

On entend par nuisances, le bruit, les odeurs émises par les déchets et les aspects esthétique et visuel (éventrage des sacs par les animaux nocturnes).

### **Objectif 4 : Offrir une prestation de qualité et conforme aux objectifs cités précédemment**

Les mesures proposées seront adaptées de sorte que le tri des déchets réponde aux besoins des habitants.

## 5. Bilan général

### 5.1 Situation actuelle

En 2010, 7'276 tonnes de déchets ont été générés par les Pulliérans, ce qui représente 423 kg par habitant. Sur ce total annuel, 2'925 tonnes ont été collectées séparément, représentant un taux de recyclage de 40%.

Les ordures ménagères, le papier/carton, le verre, les déchets compostables et les déchets encombrants représentent 98% de la masse des déchets produits. L'aluminium, le fer-blanc, les huiles usées, les déchets spéciaux et les autres déchets ne s'élèvent qu'à 2% du poids total.

Le montant de la gestion des déchets à Pully s'est élevé à CHF 2'330'000.00 en 2010, ce qui représente en moyenne CHF 135.00 par habitant.

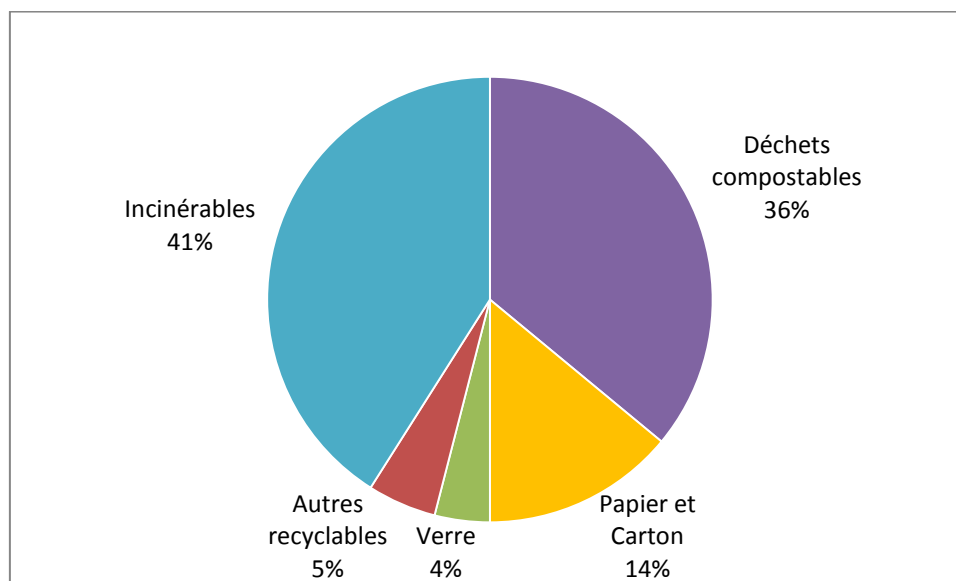
La collecte des déchets est organisée autour des structures suivantes :

- la collecte porte-à-porte ;
- les points de collecte (écopoints) : la Ville de Pully met à disposition 26 écopoints répartis sur tout le territoire ;
- la déchèterie de la Perraudettaz à Lausanne : accessible à tous les ménages pulliérans depuis 2008 et réaménagée en 2010, cet espace permet la collecte de plus de 19 types de déchets valorisables ;
- les journées organisées pour la collecte des déchets spéciaux.



## 5.2 Constat sur la composition des ordures ménagères

En novembre 2011, la Direction des travaux et des services industriels a analysé la composition des ordures ménagères. Cette étude a permis de révéler les lacunes du système de collecte des déchets à Pully.



Elle a démontré qu'il existe un fort potentiel de valorisation, en particulier pour les déchets compostables, présents à 36% dans les ordures ménagères, ou encore le papier/carton et le verre, représentant respectivement 14% et 4%.

Il est à noter que plus de la moitié des déchets qui composent les ordures ménagères est potentiellement valorisable.

## **6. Concepts retenus et plan d'action**

6.1 Collecte par type de déchets

6.2 Traitement des déchets

6.3 Systèmes de collecte

6.4 Information et communication

## 6.1 Collecte par type de déchets

### Ordures ménagères



En 2010, les ordures ménagères représentaient près de 54% de la totalité des déchets. 3'967 tonnes ont été collectées et le montant s'est élevé à plus de CHF 1'319'000.00, réparti à raison de CHF 533'000.00 pour la collecte/transport et de CHF 786'000.00 pour le traitement (incinération), soit au total CHF 332.50 par tonne.

Actuellement, elles sont collectées 2 fois par semaine au porte-à-porte.

Le système de collecte présente les caractéristiques suivantes :

- La collecte étant régulière et peu restrictive, les habitants se débarrassent avec facilité de leurs ordures ménagères.
- Elle génère des nuisances, d'un point de vue esthétique (sacs éventrés sur la chaussée publique) et également auditives (collectes effectuées tôt le matin par des camions poubelles bruyants).

Il est prévu de maintenir le système de collecte porte-à-porte 2 fois par semaine. De plus, il est envisagé d'équiper progressivement les points de collecte avec des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, à raison de 2 par année en moyenne.

Le concept retenu a l'avantage de ne pas modifier la méthode de collecte actuelle et de permettre aux habitants de se débarrasser des sacs poubelles en dehors des jours de collecte (porte-à-porte). De plus, cette solution n'est pas incompatible avec d'autres variantes qui pourraient être envisagées lors de la révision du PGD prévue dans 5 à 10 ans.

Par ailleurs, des mesures seront proposées pour inciter et généraliser l'utilisation de conteneurs par les habitants afin de réduire les nuisances provoquées par le dépôt de sacs sur la chaussée publique.

## Verre



Chaque année, environ 650 tonnes de verre sont collectées. En 2010, le montant de la collecte et du transport s'est élevé à environ CHF 75'000.00, alors que son traitement a rapporté près de CHF 71'000.00, soit au total CHF 6.15 par tonne.

La collecte s'effectue aux points de collecte au moyen de conteneurs bleus de 10 m<sup>3</sup>, munis de 3 compartiments ; 1 par couleur (vert, brun et blanc).

Le système de collecte présente les caractéristiques suivantes :

- Le système de recyclage du verre est efficace.
- Cette collecte est profitable car elle permet le tri par couleur.
- Les bennes bleues génèrent beaucoup de bruit lors des collectes et ne s'intègrent pas dans le milieu urbain.
- La vidange de tout le conteneur est nécessaire dès qu'un compartiment est plein.

Afin de remédier aux nuisances causées par la collecte du verre, à partir du début de l'année 2013, chaque point de collecte sera équipé de 3 conteneurs de surface (1 par couleur).

Progressivement, ces conteneurs de surface seront remplacés par des conteneurs enterrés.

Ces travaux seront coordonnés avec l'équipement d'un conteneur pour les ordures ménagères, à raison de 2 par année en moyenne.

## Papier et carton



En 2010, les quantités collectées ont représenté environ 1'150 tonnes. Le coût de la collecte et du transport s'est élevé à CHF 155'000.00. La Ville de Pully a toutefois pu bénéficier d'une rétrocession de CHF 67'000.00. Le coût total de l'opération revient donc à CHF 76.50 par tonne.

Actuellement, la collecte du papier et du carton s'effectue 2 fois par mois au porte-à-porte.

Le système de collecte présente les caractéristiques suivantes :

- 15% des ordures ménagères sont composées de papier/carton ; encore trop de papier/carton est incinéré et non recyclé.
- La collecte porte-à-porte implique la nécessité de stocker le papier et le carton durant 2 semaines.
- Le dépôt de ces déchets sur le domaine public n'est pas esthétique.

Le concept retenu prévoit le maintien de la collecte porte-à-porte 2 fois par mois et l'équipement progressif d'un conteneur à papier aux points de collecte, lorsque la situation le permet.

Les conteneurs de surface à verre, qui seront remplacés par des conteneurs enterrés, seront réutilisés pour la collecte du papier carton, permettant ainsi de réaliser une économie sur les investissements.

Par ailleurs, et tout comme pour les ordures ménagères, l'utilisation systématique de conteneurs sera encouragée.

## Déchets compostables



Les déchets compostables sont composés de déchets de cuisine crus et de déchets végétaux (gazon, branches, etc.).

Plus de 950 tonnes ont été collectées en 2010. Les coûts de la collecte/transport et du traitement se sont élevés respectivement à CHF 202'000.00 et à CHF 94'000.00, soit un coût total de CHF 311.60 par tonne.

Actuellement, une collecte porte-à-porte s'effectue une fois par semaine. Près de 75% des immeubles sont équipés de conteneurs à déchets végétaux. De plus, tous les points de collecte sont pourvus d'un conteneur pour les déchets de cuisine crus.

Le système de collecte présente les caractéristiques suivantes :

- La collecte porte-à-porte donne satisfaction, alors que celle effectuée aux points de collecte entraîne des désagréments (présence d'insectes, fortes odeurs, qualité des déchets pas excellente, conteneurs peu esthétiques).
- 36% des ordures ménagères sont composées de déchets compostables. Un effort particulier doit être fourni sur l'augmentation du tri de ces déchets.

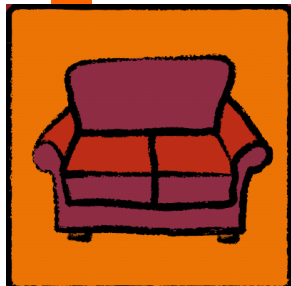
Il est prévu de maintenir la collecte actuelle.

Une importante campagne de sensibilisation devra être menée dans le but de promouvoir le tri de ces déchets.

De plus, l'acquisition de conteneurs par les particuliers sera encouragée par le biais de subventions.

Cette solution n'est pas incompatible avec d'autres variantes qui pourraient être envisagées lors de la révision du PGD prévue dans 5 à 10 ans (par exemple, si tous les immeubles étaient à l'avenir équipés de conteneurs, la collecte aux points de collecte pourrait alors être supprimée).

## Objets encombrants et ferraille



En 2010, 385 tonnes ont été collectées. Les montants de cette collecte/transport et l'incinération se sont élevés respectivement à CHF 116'000.00 et à CHF 79'000.00, soit un coût total de CHF 506.50 par tonne.

Les déchets encombrants et la ferraille sont actuellement collectés au porte-à-porte 6 fois par an.

Le système de collecte présente les caractéristiques suivantes :

- De nombreux déchets non encombrants étant également déposés le jour de la collecte, la voirie se voit dès lors dans l'obligation de collecter ces déchets le lendemain.
- Le domaine public est encombré de déchets volumineux.
- Le délai entre 2 collectes est de 2 mois.
- Ce système de collecte ne permet pas de séparer les déchets recyclables des déchets incinérables.

La suppression de la collecte porte-à-porte obligeant les habitants à se déplacer à la déchèterie est la solution la plus adaptée.

Cette dernière sera accompagnée d'un système de collecte sur demande pour les personnes à mobilité réduite ou n'ayant pas de moyen de transport. Cette prestation sera facturée.

La suppression de la collecte porte-à-porte aura pour effet de diminuer le dépôt d'autres déchets sur le domaine public, tels que les appareils électroniques et électriques.

## Aluminium et fer-blanc



En 2010, la quantité collectée a atteint 12 tonnes. Le coût de la collecte/transport s'est élevé à CHF 71'000.00, alors que les revenus dus au traitement se sont montés à CHF 2'000.00, soit un coût total de CHF 5'750.00 par tonne (imputation interne).

L'aluminium et le fer-blanc sont récupérés lors de la collecte porte-à-porte des déchets encombrants et de la ferraille. Il existe également 4 écopoints équipés de conteneurs répartis dans toute la Ville et collectés par le Service de la voirie.

La Ville de Pully met à disposition des habitants trop peu de conteneurs.

La mise en place de 4 conteneurs supplémentaires aux points de collecte fortement fréquentés permettra de renforcer le recyclage de ce type de déchets.

## Déchets spéciaux



Ces déchets peuvent être rapportés aux points de vente spécialisés ou à la déchèterie. Deux journées par année sont organisées par les communes de Pully, Belmont et Paudex.

Ce système de collecte est ancré dans les habitudes des Pulliérans et permet d'avoir un contact direct avec eux et de les sensibiliser au tri des déchets.

Le système de collecte est maintenu (reprise dans les commerces, à la déchèterie et lors des deux journées de collecte des déchets spéciaux).

Toutefois, si ces deux journées de collecte devaient accuser une baisse de fréquentation, il serait judicieux de les supprimer.



## Huiles usées



En 2010, 5 tonnes d'huiles usées ont été récoltées. Environ CHF 9'000.00 ont été investis afin d'assurer la collecte et le traitement, soit CHF 1'800.00 par tonne.

5 points de collecte sont équipés de bacs à huiles végétales et minérales. La déchèterie les récupère également.

Le système est maintenu.

Des efforts sont toutefois à réaliser, notamment au niveau de la communication et de l'information aux riverains.

## PET



Il s'agit de déchets légers mais très volumineux. En 2010, ils représentaient seulement 0.66% du poids total des déchets collectés, soit 49 tonnes. Le coût lié à la collecte et au transport s'est élevé à CHF 68'000.00. Un montant de CHF 10'000.00 a été rétrocédé pour le traitement. Au total, la collecte du PET coûte CHF 1'163.70 par tonne.

Le PET est à remettre en priorité dans les centres d'achat. Il peut être déposé durant la journée dans l'un des 25 points de collecte équipés de conteneurs et à la déchèterie de la Perraudettaz.

Le système actuel donnant satisfaction, il est dès lors maintenu.

## Piles



Les piles sont à déposer dans les différents points de vente ou dans le bac prévu à cet effet, situé à la rue du Centre 10 à Pully. La déchèterie bénéficie également d'un point de recyclage.

Les montants de la collecte, tout comme les rétrocessions, sont négligeables.

Le sondage indique que les Pulliérans sont conscients de la nécessité de se débarrasser de ces déchets particuliers.

La méthode de collecte est maintenue, ce qui permet aux riverains de ne pas modifier leurs habitudes.

## Textiles



Les textiles ne sont pas des déchets que la Ville a l'obligation de valoriser.

Le bureau de coordination des collectes de textiles en Suisse prévoit des collectes porte-à-porte 3 fois par année, à la charge des entreprises TEXaid, Textura et Tell-tex.

La collecte et le traitement ne coûtent rien à la Ville.

Le concept retenu est de maintenir la collecte actuelle. Afin qu'il n'y ait pas de confusion entre ces déchets et les ordures ménagères, il serait judicieux de contacter le bureau de coordination pour effectuer la collecte porte-à-porte le mercredi et non le vendredi.

De plus, plusieurs points de collecte pourraient également être équipés de conteneurs à textiles.

## Appareils électriques et électroniques



Ces appareils peuvent être retournés à la déchèterie, aux points de vente ou dans l'un des centres de remise officiel de la région lausannoise.

En ce qui concerne les appareils déposés à la déchèterie, les rétrocessions versées à la Ville de Pully ont permis d'encaisser près de CHF 7'000.00 en 2010 (taxe OREA).

L'un des inconvénients majeurs se situe au niveau du Service de la voirie qui se charge de ramasser les appareils déposés sur le domaine public. En 2011, celui-ci a récolté près de 12 tonnes de déchets. Le coût annuel de ces interventions est estimé à plus de CHF 15'000.00.

La collecte est maintenue à la déchèterie et aux divers points de vente. La suppression de la collecte porte-à-porte des déchets encombrants aura pour effet la diminution progressive du dépôt de ces déchets sur la chaussée. Les prestations facturées sur demande pour les déchets encombrants sont étendues à ce type de déchets.

## Pneus



Ces déchets doivent être remis aux revendeurs ou amenés à la déchèterie. Toutefois, le Service de la voirie se charge régulièrement de collecter les pneus déposés sur le domaine public lors des collectes de déchets encombrants.

138 pneus ont été déposés à la déchèterie en 2010 et 168 ramassés sur le domaine public, générant un coût de CHF 1'000.00 à charge de la Ville. Les frais de collecte engendrés par le Service de la voirie ont été estimés à CHF 3'000.00.

La collecte est maintenue telle quelle.

## **Capsules de café en aluminium**

Il est possible de les déposer à la déchèterie ou dans un centre d'achat.

Le coût de cette collecte n'incombe pas à la Ville de Pully.

Le système de collecte est maintenu tel quel.

## 6.2 Traitement des déchets

Selon la loi cantonale sur la gestion des déchets, les Villes doivent apporter leurs déchets aux installations de la zone d'apport à laquelle elles appartiennent (art. 16 LGD VD). Conformément au plan cantonal de gestion des déchets (SESA 2004 ; SESA 2010), Pully fait partie du périmètre de Lausanne (différent du district).

### *Concept*

Dans le but de garantir une gestion du traitement des déchets optimale, il convient de favoriser les entreprises proposant les prestations les plus avantageuses. Lorsque ces prestations sont similaires, il est préférable de livrer les déchets au lieu de récupération le plus proche (diminution des nuisances provoquées par le trafic routier et des coûts de transport). Pour les déchets dont le marché présente des fluctuations importantes (papier), il est souhaitable de traiter avec une entreprise qui offre des garanties de reprise quelle que soit la situation économique.

## **6.3 Systèmes de collecte**

### **Porte-à-porte**

#### *Installation d'un espace adapté sur le domaine privé pour faciliter la collecte*

Lors de la transformation ou de la reconstruction d'un bâtiment nécessitant une enquête publique, et afin de faciliter le travail durant la collecte porte-à-porte, il serait judicieux de rendre attentif les architectes sur la nécessité de prévoir un espace adapté pour entreposer des conteneurs. Il est à noter que ce procédé est déjà appliqué à Pully depuis quelques années.

L'utilisation généralisée de conteneurs par les habitants sera favorisée.

### **Points de collecte**

#### *Installation de conteneurs pour verre, ordures ménagères et papier*

A la suite du concept retenu au chap. 6.1, la Ville de Pully a prévu d'équiper progressivement tous les points de collecte de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le verre. De plus, si l'aménagement d'un conteneur supplémentaire pour le papier est réalisable, il serait opportun d'équiper également les écopoints de ce type de conteneurs.

Il est prévu d'équiper en moyenne 2 écopoints de conteneurs enterrés par année.

#### *Concept de réaménagement géographique*

Compte tenu de la volonté d'équiper ces points de collecte par des conteneurs enterrés, il est utile de réaménager et de réadapter certains d'entre eux.

## Plan de Gestion des Déchets

- Ch. des Daillettes (Ouest) : il y a une dizaine d'années, une benne à verre était posée au ch. de la Bruyère. A la suite de plaintes de certains habitants, elle avait été déplacée puis retirée. Si l'occasion se présentait, il serait intéressant d'équiper à nouveau ce quartier d'un point de collecte.
- Perraudettaz (Sud) : lors du choix de l'emplacement des points de collecte, aucune solution n'avait été trouvée pour l'emplacement d'une benne au milieu de l'av. des Cerisiers. Cependant, l'implantation d'un nouveau point de collecte est prévue début 2013, au Nord de l'av. des Cerisiers, dans le cadre des travaux "Cerisiers - Deux-Ponts".
- Av. de Belmont (Ouest) : à la suite du projet de réaménagement de l'av. de Belmont, le point de collecte n°19 a été supprimé. Il est à noter que celui-ci était peu sollicité.
- L'écopoint situé sur le parking du centre sportif de Rochettaz est peu fréquenté par la population. Sa suppression est dès lors envisagée.

Enfin, lors de l'installation des futurs conteneurs, les points suivants devraient être pris en compte :

- Augmenter l'accessibilité et la visibilité des conteneurs situés sur les grands axes routiers de la Ville, afin de faciliter le dépôt des déchets aux habitants se déplaçant en voiture.
- Installer des conteneurs plus esthétiques permettant une meilleure intégration urbaine et rendant l'espace plus accueillant.
- Déplacer, si besoin est, l'écopoint afin de pouvoir l'équiper de tous les conteneurs.
- Sécuriser les points de collecte si nécessaire.

### ***Aménagements d'écopoints au sein des centres commerciaux***

La fréquentation très élevée de l'écopoint situé à la Coop démontre que ces espaces ont un fort potentiel et qu'il est judicieux de les exploiter au maximum.

L'octroi d'un permis de construire doit au préalable faire l'objet de discussions en vue d'améliorer les aménagements existants.

## **Déchèterie**

### ***Déchèterie de la Perraudettaz - augmentation du nombre d'heures d'ouverture***

L'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la déchèterie permettrait de la fréquenter plus assidument.

Les modifications d'ouverture de la déchèterie peuvent être tout à fait adaptées selon la demande. Si la collecte porte-à-porte des déchets encombrants devait être supprimée, l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la déchèterie serait alors indispensable.

### ***Déchèterie de la Claie-aux-Moines***

Il est envisageable que la commune de Pully s'associe à celle de Savigny, afin de permettre aux Pulliérans de bénéficier de la future déchèterie de la Claie-aux-Moines.



## 6.4 Information et communication

Dans le but de répondre aux objectifs fixés dans le PDG, un grand nombre de nouvelles mesures vont être prises nécessitant la diffusion d'informations et de sensibilisation au tri destinée aux riverains.

### *Développement de la page internet sur les déchets*

Une page internet regroupant toutes les informations sur la gestion des déchets permettra aux habitants de se renseigner aisément sur les différents systèmes de collecte et de valorisation de chaque déchet.


### *Sensibilisation à la déchèterie*

La déchèterie est un espace se prêtant parfaitement aux campagnes de sensibilisation. La présence d'employés permet d'entretenir un contact direct avec les habitants. Il est également possible d'aménager un espace dans la déchèterie où figurent les informations relatives à cette gestion.

### *Mise en place d'une nouvelle campagne de signalisation des écopoints*

Cette campagne de signalisation pourrait être un moyen idéal de **rappeler** aux Pulliérans l'emplacement des points de collecte.

## 7. Synthèse et planification intentionnelle

Types de déchets	Collectes proposées	Planning intentionnel	
Ordures Ménagères	Collecte porte-à-porte 2 fois par semaine et équipement de conteneurs enterrés dans les écopoints. Favoriser l'utilisation systématique de conteneurs par les habitants.	+ 2 écopoints équipés en conteneurs enterrés par an.	
Verre	Collecte aux écopoints avec un système de conteneurs de surface ou de conteneurs enterrés.	Remplacement des bennes bleues par des conteneurs de surface d'ici le 1 <sup>er</sup> janvier 2013. Puis renouvellement : + 2 écopoints équipés en conteneurs enterrés par an.	
Papier/ Carton	Collecte porte-à-porte 2 fois par mois et équipement de conteneurs enterrés dans les écopoints très fréquentés. Favoriser l'utilisation systématique de conteneurs par les habitants.	+ 2 écopoints équipés en conteneurs enterrés par an. Réutilisation des conteneurs de surface pour le verre lorsqu'ils sont remplacés par des conteneurs enterrés.	
Déchets végétaux	Collecte porte-à-porte et aux écopoints 1 fois par semaine (état existant).	Campagne de sensibilisation et d'information courant 2013-2014.	
Déchets encombrants	Suppression de la collecte porte-à-porte. Collecte à la déchèterie et collecte sur appel (mode de facturation à définir).	1 <sup>er</sup> janvier 2013.	
Aluminium et fer-blanc	Collecte aux écopoints et ajout de 4 conteneurs dans les écopoints.	Début 2013.	
Déchets spéciaux	Maintien des 2 journées spéciales et collecte à la déchèterie (état existant).	Pas de changement.	
Appareils électriques et électroniques	Récupération dans les points de vente et collecte payante avec les encombrants.	Déchets acceptés avec le système de collecte payante (dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2013).	

## Plan de Gestion des Déchets

<b>Types de déchets</b>	<b>Collectes proposées</b>	<b>Planning intentionnel</b>
Textiles	Collecte porte-à-porte 3 fois par an (état existant).	Pas de changement.
Piles	Collecte dans les commerces et lors des journées spéciales (état existant).	Pas de changement.
Huiles usées	Collecte dans les écopoints équipés (état existant).	Pas de changement.
PET	Collecte dans les écopoints équipés (état existant).	Pas de changement.
Pneus Capsules café en alu	Récupération dans les points de vente et à la déchèterie (état existant).	Pas de changement.

